



N°2024/035	<b>DÉCISION DU MAIRE</b>  <b>PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
------------	---

Service émetteur : Scolaire

Objet : Convention de coopération entre le Tennis Club de Vaujours, l'école Jules FERRY et la ville de Vaujours

**Le Maire de la Ville de Vaujours,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1/08/1996 modifiée,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment son article R2123-1,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU la convention transmise à la ville et validée par les services concernés.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer la prestation « Cycle d'initiation tennis ».

**CONSIDÉRANT** les termes de la convention tels que proposés par le club de Tennis sise allée Jules Ferry 93410 Vaujours et ce pour un montant annuel de 1100 euros,

**CONSIDÉRANT** que la convention est conclue à compter du 25 avril 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/24,

Mairie de Vaujours  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



**ARTICLE 1 :** DÉCIDE de confier au club de Tennis sise allée Jules Ferry 93410 Vaujours, la prestation « Cycle d'initiation tennis » de la ville et ce pour un montant annuel de 1100 euros,

**ARTICLE 2 :** DIT que cette convention est conclue à compter du 25 avril 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/24.

**ARTICLE 3 :** La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécurse citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée au recueil des actes administratifs et notifiée au club de Tennis

Fait à Vaujours, le 21 février 2024

  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
[contact@ville-vaujours.fr](mailto:contact@ville-vaujours.fr) / [www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)



## TENNIS CLUB DE VAUJOURS

Allée Jules Ferry 93410 VAUJOURS. Tél : 06 21 96 53 63

### CONVENTION

Entre les soussignés :

La ville de Vaujours, agissant pour le compte de l'école Jules FERRY – 93410 Vaujours, représentée par Monsieur Dominique Bailly, son Maire,

D'une part,

Le Tennis Club de Vaujours, Allée Jules Ferry – 93410 Vaujours, représenté par Président, agissant au nom et pour le compte du club.

D'autre part,

Ont convenu d'organiser un « cycle d'Initiation Tennis » dans le cadre d'un projet pédagogique pour l'année 2024 comme suit :

#### 1- ORGANISATION ET DÉROULEMENT

##### A/ Les installations

L'activité TENNIS se déroulera dans le gymnase de l'école élémentaire Paul Bert, 192 rue de Meaux 93410 Vaujours.

##### B/ Le matériel

Le matériel du club sera utilisé ainsi que celui de l'école (filets et raquettes).

A noter que le matériel du club (Filets, raquettes, balles, plots ...) sera transporté par un camion personnel appartenant à l'enseignant en charge de l'encadrement des séances.

Ce matériel ne peut pas être laissé ni entreposé à l'école Paul Bert car il est réutilisé sur le site Burlot.

##### C/ Ecole et classes concernées

L'Ecole élémentaire Jules Ferry pour 2 classes : Le CM2 A de Mr Belgacem (24 enfants) et le CM2 B de Mme Di Fabrizio (27 enfants) soit 51 élèves.

##### D/ Le nombre de séances

Les 2 cycles de 10 séances sont programmés les jeudis de 14h00 à 15h00 et de 15h00 à 16h00 à compter du jeudi 25 avril.

##### E/ L'encadrement

L'activité sera encadrée par les intervenants suivants :

- Un enseignant du club diplômé d'état de tennis ;
- Un enseignant de la classe.

#### 2- LA PRISE EN CHARGE

Le tarif pour l'encadrement des 10 séances est de 400 euros pour les classes suivantes : CM2 A et CM2 B pour un montant total de 800€ pour les 2 classes.

Un forfait est prévu pour les frais de déplacement correspondant à l'utilisation du camion personnel de l'enseignant pour le transport du matériel pédagogique. Celui-ci est calculé sur la base suivante : 30€ par journée, soit un montant total de 300 euros pour 10 jours.

Le montant total de 1100€ sera pris en charge par la ville de Vaujours.

### 3- LA DUREE

Cette convention est conclue à compter du 25 avril 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/24.

Fait à Vaujours en deux exemplaires le : 05/02/2024

Ville de Vaujours  
Monsieur Dominique Bailly  
Maire



Tennis Club de Vaujours

Président

TENNIS CLUB DE VAUJOURS  
Allée Jules Ferry  
93410 VAUJOURS  
Tél. 01 48 61 36 87

